

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20241212-2024-086-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	28
Date de la convocation		
05/12/2024		
Date d'affichage		
05/12/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du jeudi 12 décembre 2024 (20h)

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt quatre
et le douze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (REGNY), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (REGNY), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BERT Pascal (Vendranges) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle)

Excusés : CHATRE Philippe (Cordelle), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

Délibération 2024-086-CC

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association AFR de Cordelle-St Cyr de Favières - Les Bouts d'Chou

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2024-086-CC**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association AFR de Cordelle-St Cyr de Favières - Les Bouts d'Chou**

Vu l'article L5211-1 Vu l'article définissant les compétences des communautés de communes.

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant l'attribution des subventions.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) offrant la possibilité de conclure des conventions.

Vu l'article L2334-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant la participation au financement d'associations et de fondations.

Vu la convention pluriannuelle 2022-2026 liant la CoPLER à AFR Les Bouts d'Chou

Considérant que l'Association AFR Les Bouts d'Chou est une association d'utilité publique,

Considérant le courrier reçu en date du 26 novembre 2024 qui porte à la connaissance de la collectivité les difficultés financières auxquelles l'association est confrontée, avec un déficit s'élevant à 20 719 €,

Considérant que la CoPLER est compétente en matière de petite enfance,

Le Président entendu, après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le président à attribuer une subvention exceptionnelle à l'AFR les bouts d'chou , d'un montant de 10 000 €
- **DE S'ENGAGER** à suivre de près la situation financière de l'AFR les bout'chous et à explorer des moyens supplémentaires de soutien à long terme, si nécessaire, afin de garantir la pérennité de ses activités.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 12/12/2024

Le secrétaire de séance,

Vincent GRIVOT

le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr